

Une statue du christ de retour à Germaine

En juin dernier, M. Caplat a été contacté par M. Dufresnoy de Witry-les-Reims. Ce dernier a hérité de son grand-père d'une statue du Christ Rédempteur, en bois, d'une hauteur de 25 cm. Sur la boîte dans laquelle elle est conservée, il est écrit qu'elle était exposée sur un arbre de la liberté à Germaine et qu'elle aurait subi des dégradations lors des journées révolutionnaires de février 1848. De quel arbre s'agissait-il ? D'un arbre planté après la révolution française vers 1792 ? Dans le registre des délibérations municipales, on apprend que le 2 avril 1848, un sorbier fut planté sur la place de l'église en souvenir des journées révolutionnaires de février 1848. Il avait été orné de drapeaux de couleurs nationales pour l'occasion. Et avait été béni par M. Bouché le curé de Ville-en-Selve car le curé de Germaine, M. Bergé était souffrant. Ce dernier avait prononcé, malgré tout, un discours suivi de celui M. Maheu, maire et de l'instituteur. Puis il y avait eu quelques décharges de mousqueterie et quelques chansons. Ensuite quelques rafraîchissements avaient été apportés sur place par bon nombre de citoyens.

On imagine que cet arbre n'a pas tenu dans le temps, puisque le 14 mars 1948, pour le centenaire de la révolution de 1848, la municipalité plantait un chêne sur la place du cimetière.

Cette statue en bois du Christ rédempteur, entra en possession d'une ancienne famille de Germaine, la famille Vassel-Carré, qui la conserva chez elle pour la protéger suite aux épisodes révolutionnaires de 1848 qui opposaient les républicains aux conservateurs. Cette statue sera exposée dans l'église prochainement. Nous remercions M. Dufresnoy pour cette restitution.



F. Brisson



L'ECHO GERMINOIS

Bulletin municipal de la commune de Germaine

Janvier 2023

Imaginez Germaine en 2035!

C'est sur cette question que la municipalité a engagé une réflexion avec l'aide de M. Milot, urbaniste de l'agence Vicus Urba. L'objectif est d'élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'engager une révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Que souhaitons-nous dans les 15 prochaines années ? Les élus de Germaine vont axer ce P.A.D.D. sur quatre grands thèmes : l'habitat, les voiries et les réseaux, les paysages et les milieux naturels, et les activités économiques et agro-viticoles. L'idée est de préserver notre village, son dynamisme, son environnement mais aussi de mettre en valeur ses atouts qui vont lui permettre de réaliser les défis de l'avenir. En attendant la réalisation de ce projet de développement durable, c'est au quotidien que l'équipe municipale s'engage pour améliorer la vie de tous les germinois. Nous vous souhaitons une bonne année 2023.

Recensement 2023 : c'est maintenant !

Cette année, Germaine réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **1^{er} février 2023** et pour toute informations concernant le recensement dans notre commune, contactez : Youcella KARAJIC au 07 48 14 59 91 (ou le secrétariat de mairie au 0326528881).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

L'ETAT CIVIL

1er juillet au 31 décembre 2022

Naissances :

12/12/2022 : Paul SAURY

Mariage :

18/06/2022 : Nicolas CATILLON et Stéphane CANU

30/07/2022 : Corentin BOURDON et Emma BELIN-NIEDERBERGERO5

Décès :

01/08/2022 : Daniel PHILIPPE
08/09/2022 : Marie SANTORO
14/11/2022 : Pascal LEROY
08/12/2022 : Odette SALANON
28/11/2022 : Françoise HENOT
15/12/2022 : Françoise HUSSON



La Poste

AVENAY-VAL-D'OR

(ouverture de 11h à 13h)



Le cerf à 3 pattes

Ouvert

Mardi : 8h30-11h et 17h-19h
Mercredi : 8h30-11h et 17h-19h
Jeudi : 8h30-11h et 17h-19h
Vendredi : 8h30-11h et 16h-19h
Samedi/Dimanche : 9h-12h
Fermé le Lundi

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Numéros d'urgence et d'écoute :

SAMU : **15**

En cas de danger immédiat : **17**

Violences sur les enfants : **119** (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://le-site-internet-allo119.gouv.fr))

Violences conjugales : **3919**

(ou sur [le site internet : arretonslesviolences.gouv.fr](http://le-site-internet-arretonslesviolences.gouv.fr))

INFO MAIRIE

Secrétariat de mairie

Mardi de 16h15 à 19h15
Mercredi et samedi de 8h45 à 12h15

Comment nous joindre Mairie de Germaine :

laissez un message sur le répondeur :
03.26.52.88.81

**Vous pouvez aussi nous
contacter par mail :**
mairie-germaine@wanadoo.fr

Maire : Philippe Caplat
philippe.caplat@9online.fr

Site internet :

<https://www.communedegermaine.fr/>

Retrouvez toutes les alertes et actualités sur
L'appli PANNEAUPOCKET



Cérémonie du
11 novembre 2022



Christine
Richez
notre agent
recenseur



Travaux - Voiries - Bâtiments publics

Une nouvelle chaudière plus verte pour les bâtiments de la mairie et de l'école Mabilon.

Afin de ne plus utiliser d'énergie fossile pour le chauffage de ces bâtiments, le conseil municipal a décidé de remplacer la chaudière au fuel par une double chaudière au bois énergie (pellets). La chaudière existante consommait de 13000 à 15000 litres de fuel annuellement suivant l'intensité du froid hivernal. Une rénovation du local (notamment coulage d'une dalle béton) et la mise aux normes de la chaufferie ont dû être faites préalablement. La maîtrise d'œuvre a été assurée par l'entreprise Climabat et le marché de travaux a été attribué à la société COGEBIM. La rénovation s'est déroulée à partir de mai et la mise en service a eu lieu tout début octobre.



Financement :

Le coût total de l'opération est de 124593€ HT. (L'état et la région Grand Est ont apporté 70% de subventions. Le reste à charge pour la commune est de 37837€ HT)

Quelques précisions et rappels sur ces deux points :

- Le déneigement et le salage des routes Départementales (CD71 et CD271 : Grande Rue, Rue de Louvois et rue d'Avenay) sont assurés par les services du Département. Mais pour le Département, ces voies ne sont pas prioritaires.

- Le salage et le déneigement des trottoirs devant les habitations sont de la responsabilité des riverains. Un arrêté municipal précise ces dispositions.

- Pour la voirie communale (autres rues) : le déneigement est assuré par une entreprise prestataire avec un certain délai. Le salage sera assuré au mieux par la commune, et avec le meilleur délai, notamment suivant les horaires et jours de travail de l'ouvrier communal.

Salage et déneigement

- Dans les rues les plus en pente et aux endroits sensibles, la commune va installer des bacs à sel de couleur rouge : ils permettront aux habitants de saler la voirie si besoin, et notamment dans le cas où le salage n'a pas encore été effectué par la commune.

- Si les prévisions météorologiques prévoient, par réchauffement des températures, une disparition rapide du verglas et/ou de la neige, décision pourra être prise de ne pas procéder à un salage ou déneigement par mesure d'économie mais aussi pour limiter l'impact négatif du sel sur la nature (végétation, eaux, ...).

En bref, nous n'avons pas les moyens humains, techniques et financiers d'une grosse commune et nous ferons donc au mieux. Des chutes de neige importantes durant la nuit ou le week-end demanderont un certain délai de rétablissement.

Nous ne pouvons que vous conseiller fortement d'équiper vos véhicules de pneus neige pour pouvoir circuler plus facilement en conditions hivernales sur les rues germinoises et petites routes de notre belle Montagne de Reims sous la neige et le givre !

Matinée pour nettoyer la nature

Le samedi 1er octobre, l'association Marchons Utile s'est jointe aux germinoises pour les aider à nettoyer la nature. Remercions ici tous les participants qui ont contribué à réparer les incivilités de certains citoyens !



Verger partagé : Des dégradations constatées...

Germaine suscite l'admiration par son dynamisme et son sens du bien commun. Chacun peut trouver sa place pour participer à un projet ou un événement et c'est une fierté pour moi comme pour bien d'autres de s'y intégrer en fonction de nos possibilités, de notre temps et de notre savoir-faire. Notre récompense ? Plus de bien-être, de partage, de lien social et de culture. Pour ma part, je me suis investi dans l'entretien et l'aménagement du verger communal. Aussitôt après la plantation de 11 arbres, j'y ai apporté aussi un savoir-faire que j'ai hérité de mon père : le greffage. C'est un art délicat et la réussite de la greffe n'est jamais assurée. Cela demande du travail et de la patience : aller loin parfois pour collecter des greffons de variétés rares ou locales (charte du PNR), un bon porte-greffe, du doigté et du temps... mais quel plaisir lorsque les premiers bourgeons débourent ! On sait que si rien ne lui arrive, cet arbre sera encore là quand vous n'y serez plus et qu'il est un magnifique cadeau de Dame-Nature au bien commun. Malheureusement, depuis la création de ce verger, tous les jeunes arbres que j'ai greffés ont été systématiquement détruits : greffons arrachés ou cassés net qui ne laissent aucun doute sur l'origine humaine de la dégradation... Le dernier en date : un néflier greffé de 2 ans sur aubépine que j'ai arrosé tout l'été afin qu'il survive à la canicule. Il n'a pas survécu à la méchanceté crasse d'un individu qui a probablement agi le vendredi 14/10 ou le samedi 15/10 et je lance donc un appel à témoin. Vengeance personnelle, jalousie, vindicte par rapport au projet ? Je trouve ces actes stupides et lâches et je tiens à rappeler qu'ils relèvent de l'Art322-1 (délit de dégradation volontaire)

Didier Jacquier

ASSOCIATIONS / CULTURE

► du côté du Cerf à 3 pattes



L'inauguration en présence de M. Girardin, député de la circonscription et Mme Rondelli-Luc, conseillère départementale du canton"

La 2eme édition du festival LIRE, PERCHÉ DANS L'ARBRE, organisé par le Cerf à 3 pattes, a réuni le temps du week-end du 1,2,3 octobre 2022 plus de 2000 personnes. Dès le jeudi, 28 classes (soit près de 600 élèves) des écoles de la communauté de communes (Germaine, Bouzy, Avenay, Ambonnay, Ay, Tour-sur-Marne) ont pu bénéficier de l'intervention d'un illustrateur ou d'un auteur. Le spectacle inaugural interprété par Laëtitia, Vincent, José, Didier, Lenny et un groupe d'ados a ravi les spectateurs. L'après-midi, une centaine de personnes ont écouté avec attention la conférence de Laurent TILLON, responsable biodiversité de l'ONF et auteur de plusieurs livres sur les arbres. Les différents spectacles, concert, expositions ont pu satisfaire l'ensemble des visiteurs. L'équipe organisatrice est déjà en train de plancher sur une troisième édition !



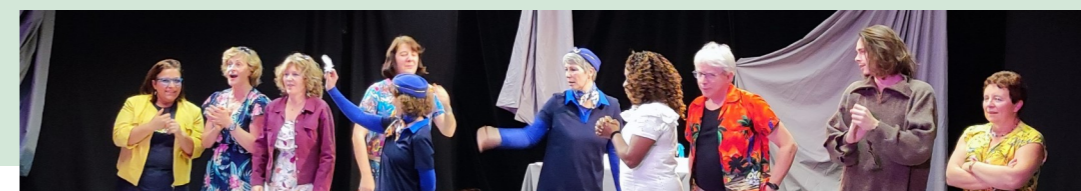
► du côté du comité des Fêtes

- **Brocante** 28 aout 2022: C'était une belle brocante avec environ 110 exposants. Le sens unique de circulation a permis de fluidifier le trafic et d'éviter les incivilités relevées sur les véhicules lors de la précédente édition.
- **Germitrail** (9 octobre 2022) : Premier Trail avec 500 participants (effectif max atteint) Un temps merveille et une organisation au top. Passage dans les rues et arrivée à l'Eglise appréciés par les riverains (semble-t-il !!)
- **Germinoise de Noël nocturne** samedi 3 décembre 2022 : 167 participants (153 adultes et 14 enfants). Parcours de 6.7 kms. Ravitaillement (vin chaud-chocolat chaud-pain d'épice de Germaine...). Que des bons retours, juste un balisage à améliorer à un endroit. Germinoël 18 décembre : spectacle de 45 min assuré par Mickael l'Enchanteur. Beaucoup de monde (+ de 100 personnes). Que des sourires sur les visages !!!

Thomas Héry

► du côté de Familles Rurales

- L'assemblée générale de l'association Familles Rurales a eu lieu le 25 novembre 2022. Voulant rendre ce temps fort de l'association plus attractif pour les adhérents, un cocktail dînatoire, en partenariat avec le cerf à trois pattes, était organisé à la suite de la présentation du rapport des activités de l'association et du bilan financier de l'année scolaire 2021-2022. Cependant, les adhérents étaient fort peu nombreux. En effet, sur une soixantaine de familles adhérentes, 13 personnes étaient présentes à l'assemblée, dont M. le maire, Philippe CAPLAT, la directrice du périscolaire, Chantal BOITEL et une salariée de l'association, Christine MARCHAL, tous trois non adhérents. Pour rappel, les membres bénévoles du conseil d'administration étaient présents en majorité. Ils se dévouent pour la gestion de l'association afin que perdure le service de cantine et de périscolaire dans le village de Germaine. De nouvelles personnes ont pris le relais. Deux nouveaux parents ont rejoint le conseil d'administration, l'association les remercie pour leur engagement. Voici la composition du nouveau conseil d'administration : Présidente : Stéphanie HAYNAU, Vice-présidente : Aurélie VASSEUR, Secrétaire : Emeline SI-MEONI, Trésorier : Florian BRY, Membres : Laurence GERARD, Virginie MUNIER, Virginie NICOLET, Véronique BONNET, Guillaume CAZZARO, Aurore MAYER.
- Dans les nouveautés, on retient la création de la baby gym pour les enfants de maternelle depuis la rentrée de la Toussaint. Le changement de fournisseur de la cantine est un succès gustatif reconnu par les enfants. Sur le plan financier, certaines branches sont déficitaires depuis plusieurs années, compte tenu d'un nombre de participants trop faible et pour ne pas impacter la gestion du périscolaire, des ajustements seront sûrement à réaliser pour la rentrée de septembre 2023. Un recrutement d'animatrices/animateurs sera nécessaire pour le temps de cantine à compter de septembre 2023, n'hésitez pas à vous rapprocher de Stéphanie HAYNAU, présidente ou de Chantal BOITEL, directrice du périscolaire, si vous êtes intéressé. L'association souhaite une année 2023 pleine d'engagement, de solidarité, d'innovation à toutes les familles adhérentes. (La municipalité remercie Mme Brisson-Destenay Agnès et M. Cazzaro pour leur engagement associatif ces quatre dernières années.)



L'édition 2023 du festival du brème de Cerfa une fois de plus remportée un vif succès